

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf:224f08

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax:+33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Comment les agents du gouvernement peuvent-ils contribuer à assurer une protection efficace des droits de l'homme en Europe ? – Séminaire à Bratislava

Strasbourg, 31.03.2008 – Le rôle essentiel des agents du gouvernement dans le renforcement de la protection des droits de l'homme en Europe fera l'objet d'un « **Séminaire sur le rôle des agents du gouvernement en matière de protection efficace des droits de l'homme** », organisé par le Conseil de l'Europe et la présidence slovaque du Comité des Ministres à l'hôtel Radisson à Bratislava, les 3 et 4 avril.

Les agents de l'Etat, qui sont chargés de représenter et de défendre les Etats membres devant la Cour européenne des Droits de l'Homme, contribuent de maintes façons à assurer une protection efficace des droits de l'homme, et ce pas uniquement à Strasbourg. Ils peuvent jouer un rôle-clé s'agissant de garantir le respect absolu, dans leurs pays respectifs, des droits énoncés dans la Convention européenne des Droits de l'Homme, conformément au principe de subsidiarité consacré par la convention.

Le séminaire a pour but d'examiner le rôle des agents gouvernementaux pour ce qui est de représenter leur Etat membre devant la Cour, de contribuer éventuellement à l'exécution de ses arrêts et de diffuser sa jurisprudence, d'une part, et de veiller à ce que la législation nationale soit compatible avec la convention, d'autre part.

Le séminaire sera ouvert à 9h30 par Jean Paul Costa, Président de la Cour européenne des Droits de l'Homme, Stefan Harabin, Vice Premier-ministre et ministre de la Justice de la République slovaque, et Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe.

Le séminaire n'est pas ouvert à la presse. Une conférence de presse aura lieu sur le lieu du séminaire le 3 avril, à 10 h 30.

Contacts presse :

Katarina Majerska, tél. + 421 2 544 35 752 ; press@radaeuropy.sk

Jaime Rodríguez, tél. +33 (0)3 90 21 47 04, portable +33 6 89 99 50 42, jaime.rodriquez@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.